



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

Pantin, le vendredi 10 juin,

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPORT : UN ENTRAINEUR DE FOOT DEVANT LA COUR D'ASSISES DES YVELINES

Du 13 au 21 juin prochains, La Voix De l'Enfant, représentée par Maître Diane MASSENET, sera partie civile devant la Cour d'assises des Yvelines au procès d'un entraîneur de foot poursuivi pour des faits de viol, tentative de viol, agression sexuelle, tentative d'agression sexuelle à l'encontre de mineurs, et corruption de mineurs.

En 2020, La Voix De l'Enfant a été alertée par l'une de ses associations membres au sujet de violences sexuelles commises à l'encontre de mineurs par un l'entraîneur du club de foot de Magnanville. L'homme, âgé d'une cinquantaine d'années, avait pour habitude d'amener les jeunes joueurs à son domicile en prétextant la tenue de séances de musculations. Il profitait de ces moments seuls avec eux pour commettre ou tenter de commettre à leur encontre des violences sexuelles. Les faits ont été dénoncés en janvier 2020 par l'une des victimes, ce qui a permis de sortir d'autres mineurs du silence et d'identifier de nouvelles victimes. Le mis en cause, entendu dans le cadre de l'information judiciaire, a fini par avouer les faits. Toutefois, il minimise son implication en invoquant notamment le consentement des jeunes victimes. Il est important de rappeler que l'entraîneur avait une position d'autorité vis-à-vis des enfants. Dès lors, La Voix De l'Enfant considère qu'il doit être retenu que l'emprise due à cette autorité empêche tout consentement d'un mineur.

L'entraîneur a déjà été condamné en 2008 pour des faits similaires sur mineur et selon un mode opératoire identique.

Aussi, La Voix De l'Enfant s'interroge sur la méconnaissance des dirigeants du club sur ces antécédents judiciaires. Elle rappelle que les éducateurs sportifs sont soumis au contrôle de l'honorabilité, et que la loi prévoit que nul ne peut encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une condamnation pour des violences sexuelles commises à l'encontre de mineurs.

Le mode opératoire, l'état de récidive légale, et l'absence d'empathie de l'accusé à l'égard des victimes alertent La Voix De l'Enfant sur le risque d'une nouvelle récidive et la nécessité d'un suivi-socio-judiciaire efficace avec injonction de soins et d'une interdiction d'exercer toute activité avec des mineurs.

Pour tout contact :

Me Diane MASSENET

Avocate au barreau de Paris

06 32 49 47 83

Sabrina Himeur

Responsable Service Juridique

07 81 82 74 70